



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PREFECTURE DE LENS
Bureau du développement du territoire
Affaire suivie par Béatrice MACIEJEWSKI
☎ 03.21.13.47.33
✉ beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr

Lens, le 5 MARS 2017

Compte rendu de réunion
comité de pilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la
Haute Deûle
mardi 29 novembre 2016

La réunion était présidée par Monsieur David BARJON, directeur adjoint de la DDTM, représentant Madame Élodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens, excusée.

La liste des participants et le diaporama sont joints en annexe

Ordre du jour :

- Projet de stratégie locale de la Haute Deûle (SLGRI) ;
- Point d'avancement de l'étude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement dans les bassins versant de la Haute Deûle

Objectif : Approbation conjointe de la SLGRI de la Haute Deûle en décembre 2016 par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais

Projet de SLGRI de la Haute Deûle :

La SLGRI clôt le premier cycle (actualisation tous les 6 ans) complet de mise en œuvre de la Directive Inondation (2011 :EPRI¹, 2014 :TRI², 2015 :PGRI³, 2016 :SLGRI). Elle constitue l'outil privilégié pour mettre en œuvre les objectifs concertés et hiérarchisés de réduction des conséquences négatives des inondations pour le territoire à risques importants d'inondation (TRI) de Lens.

Le projet de stratégie locale de la Haute Deûle co-élaboré par les parties prenantes identifiées par arrêté préfectoral du 15/04/2016 avec l'appui des services de l'État. Il a fait l'objet d'une concertation continue avec les acteurs locaux depuis décembre 2011. Il permet d'atteindre les objectifs de prévention du risque d'inondation pour le territoire du Lensois fixé par le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Le comité de pilotage de la stratégie de la Haute Deûle composé des membres de la liste des parties prenantes approuvée par arrêté préfectoral repris ci-dessus a été consulté sur le projet du

¹ EPRI : évaluation préliminaire du risque d'inondation du bassin
² TRI : identification des Territoires à Risque Important d'Inondation
³ PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

M. Barjon précise que le projet a été examiné par les membres de la Commission inondation de bassin (Cib) du 28/10/2016 qui l'ont validé à l'unanimité (compte-rendu joint).

M. Barjon souligne la qualité des échanges avec l'ensemble des acteurs qui ont permis de faire aboutir ce projet. Il constate, à ce stade, l'absence d'une structure identifiée pour le porter et l'animer.

M. Barjon invite les acteurs locaux avec l'appui des services de l'État à poursuivre la recherche et l'identification d'une structure porteuse de la stratégie (objectif n°1 de la SLGRI), dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI.

M. ANSART présente en séance la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Haute Deûle. Elle comporte :

– un périmètre de gestion : Le périmètre interdépartemental (38 communes du Pas-de-Calais et 9 du Nord) de la stratégie locale correspond au périmètre du TRI (voir carte jointe) ;

– un diagnostic affiné du territoire,

– 5 objectifs prioritaires repris ci-dessous et établis en cohérence avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Artois-Picardie:

- Faire émerger une gouvernance de la gestion des risques d'inondation ;
- Inciter à l'élaboration ou l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde lorsque cela est nécessaire ;
- Améliorer la connaissance du risque d'inondation (études des ruissellements et des débordements de la Souchez) ;
- Développer la conscience et la culture du risque (réalisation des DICRIM) ;
- Maîtriser l'urbanisation pour ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire (via les plans de prévention des risques et les porter à connaissance : R111-2 du code de l'urbanisme).

- Un programme d'action qui recense les outils et les procédures de la compétence de l'Etat pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations via l'élaboration des PCS, le Porter à connaissance de l'État, l'élaboration des DICRIM, la réalisation des PPRi.

La mise en œuvre de ce projet sera réalisée entre 2017 et 2021 (cycle de 6 ans fixé par la directive inondation).

Au terme de la présentation, M. Ansart propose l'approbation de la SLGRI Haute-Deûle (TRI de Lens).

M.Barjon fait procéder au vote de l'assemblée.

La SLGRI de la Haute Deûle est validée en séance à l'unanimité par les membres du comité de pilotage.

Débat :

Une étude, réalisée par la DDTM du Pas-de-Calais, est en cours de réalisation. Elle a pour objectif d'améliorer la connaissance des phénomènes de ruissellements dans le périmètre de la stratégie locale de la Haute Deûle et de définir des orientations de gestion du risque d'inondation dans le périmètre d'étude. Celle-ci est reprise dans les objectifs du projet de la stratégie locale présentée en première partie du comité de pilotage. a été identifiée par les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de la stratégie locale. Les phénomènes d'inondation survenus dans la vallée de la Souchez le 29 mai 2016 et le 7 juin 2016 sont pris en compte dans l'analyse des risques d'inondation de ce secteur.

M. Gras, vice-président de la communauté de communes de la Haute Deûle, constate que la commune d'Annoeulin est intégrée dans l'étude mais pas dans le périmètre interdépartemental de la stratégie locale qui correspond aux limites du TRI de Lens (38 communes du Pas-de-Calais et 9 du Nord) a vocation à s'étendre. Il s'interroge sur la compatibilité du calendrier de révision du PLU d'Annoeulin avec les conclusions de l'étude ruissellement réalisée par la DDTM du Pas-de-Calais.

M. Ansart précise que l'étude, actuellement en cours de réalisation par la DDTM sur ce secteur, conclut à la nécessité d'étendre le périmètre du sous bassin versant à la commune d'Annoeulin afin de prendre en compte les zones de production en direction de la commune de Provin. Les résultats de l'étude attendus au printemps 2016 feront l'objet d'un porter à connaissance (PAC). Le périmètre de la SLGRI sera ajusté, en concertation avec les acteurs locaux, aux limites du sous bassin versant actif où des axes de ruissellement latéraux vers le TRI de Lens sont identifiées.

M. BOS, maire de Wahagnies, informe que les travaux de la zone d'expansion des crues Ringeval à Wahagnies ont été réalisés (projet de SLGRI, p 49).

M. FONTAINE, vice-président de la CAD, a l'impression que la réflexion menée dans l'étude a été très locale et regrette le manque de solidarité avec les territoires voisins (SLGRI de la Scarpe-Aval et SLGRI de la Marque-Deûle).

La DDTM répond que le protocole interdépartemental de gestion du canal à grand gabarit élaboré par VNF en concertation avec les acteurs du territoire, définit les modalités de gestion des niveaux d'eaux qui transitent par les canaux. Ce protocole, élaboré conformément aux objectifs du Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE), assure la solidarité entre les bassins hydrographiques de l'Aa et de la Lys pour l'évacuation des crues.

L'objectif 5 du PGRI vise la mise en place d'une gouvernance des risques d'inondation instaurant une solidarité entre les territoires.

La DDTM propose d'inclure explicitement dans le projet de SLGRI de la Haute Deûle un paragraphe relatif à l'articulation de la stratégie de la Haute Deûle avec celle de la Scarpe.

La DDTM du Nord indique que cette remarque a été émise pour d'autres TRI.

Mme BLONDEL indique que la commission locale de l'eau du SAGE Marque-Deûle assurera l'animation de la structure porteuse de la SLGRI de la Haute Deûle et de la métropole européenne de Lille (à vérifier auprès de Mme Blondel, a t'elle été aussi affirmative sur l'objet de la future structure).

Mme DECOTTIGNIES de la communauté de communes de Pévèle Carembault souhaite savoir comment valoriser les cartes de ruissellement dans les documents d'urbanisme.

La DDTM explique qu'il s'agit d'une première étude visant l'amélioration de la connaissance des phénomènes historiques de ruissellement. L'objectif de cette mission est de proposer un premier niveau de connaissance du fonctionnement hydraulique des zones de ruissellement latéraux et urbain dans le TRI de Lens. Les cartographies de fonctionnement hydraulique doivent permettre d'éclairer les

aménageurs sur la localisation de l'aléa ruissellement, des zones de production aux zones d'accumulation.

Le risque d'inondation d'un secteur, devra le cas échéant, être analysé et caractérisé via une modélisation hydraulique afin de vérifier l'opportunité d'aménagement ou de classement réglementaire.

Calendrier de l'étude sur l'amélioration de la connaissance du phénomène d'inondation par ruissellement :

- fin mars 2017 : finalisation des cartographies et de la note d'accompagnement
- consultations des élus en avril-mai 2017
- envoi officiel des cartographies en juin 2017

Le prochain comité de pilotage de l'étude devrait se réunir courant septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour la sous-préfète,
Le directeur adjoint de la DDTM

P/O « signé »

Emilie RENARD

Liste des participants

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- M. Swann LAMARCHE

DDTM du Nord

- Mme Caroline TROUVE, adjointe environnement au chef de la délégation territoriale Douai-Cambrai

DDTM du Pas-de-Calais

- Mme Emilie RENARD, adjointe au chef de service eau et risques
- Mme Doriane MAHE, adjointe au chef de l'unité connaissance et prévention des risques
- M. Stéphane ANSART, chargé de mission inondation

Sous-Préfecture de Lens

- Mme Karine QUIGNON, chef du bureau du développement du territoires
- Mme Béatrice MACIEJEWSKI, chargée de l'environnement
- Mme Judicaëlle DELIESSCHE, attachée stagiaire IRA

Conseil régional des Hauts de France

- M. Jean-Michel FOUQUET, direction climat air énergie

Conseil départemental du Pas-de-Calais

- M. Samuel BELLANGER, adjoint à l'environnement

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

- Mme Christine DOUCHE, service police des réseaux protection de la ressource

Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin

- Mme Séverine GAUDRE, directrice du service eau

Communauté d'agglomération du Douaisis

- M. Jean-Paul FONTAINE, vice président
- Mme Emeline GUILLAUME

Communauté de communes de la Haute-Deûle

- M. Christophe GRAS, vice-président, adjoint au maire d'Annoeullin

Communauté de communes de Pévèle Carembault

- Mme Aude DECOTTIGNIES, service environnement

SAGE LYS

- M. Daniel DEFIVES, EPTB
- Mme Sarah DUVERNEY, EPTB

SAGE Marque-Deûle

- Mme Laurence BLONDEL

Communes du Nord

Bauvin : Mme Sylvie SENAVERE

Wahagnies : M. Alain BOS, maire

Cabinet d'études

- M. Olivier SONNET, design hydraulique et énergie

Excusée :

- Mme Nathalie HOUTEKINS, préfecture du Nord

